



COMPTE-RENDU DE REUNION GROUPE DE SUIVI : Gestion des niveaux d'eau de l'Étang du Moulin Neuf Plounerin – le 13/05/2022

Etaient présent.e.s : Patrick L'Héréec (maire de Plounerin), Jaques Haury (président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), Bernard Clément (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), Claire Tréhet (DDTM 22), Gilles Trouillon (Aappma Léguer), Stéphane Guiguen (Lannion-Trégor Communauté- Service patrimoine naturel), Goulven Geffroy (Lannion-Trégor Communauté, Comité des bassins versants de la lieue de Grève), Pierre Rendu (Lannion-Trégor Communauté, Comité des bassins versants de la lieue de Grève), Océane Bleunven (Lannion-Trégor Communauté- Service patrimoine naturel), David Menanteau (Lannion-Trégor Communauté- Service patrimoine naturel), Nicolas Michel (DIRO), Arnaud Granger (DIRO).

Etaient excusé.e.s : Franck Simonnet (GMB), Pascal Hus (OFB), Vincent Colasse (CBNB), Pierre-Jean Berthelot (DREAL), Rosine Binard (Région Bretagne), Mickaël Le Bihan (OFB)

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1- Rappel du contexte
- 2- Les actions menées de 2018 à 2021
- 3- Les indicateurs mis en place pour évaluer la gestion
- 4- Travaux complémentaires à mener sur le Yar

La réunion s'est déroulée en salle puis sur le terrain. Des cartes et des éléments graphiques ont été présentés lors de la réunion. Ils sont joints à ce compte-rendu. Celui-ci reprend donc les principaux points ayant fait l'objet de décisions ou de discussions.

Patrick L'Héréec (Maire de Plounerin-) souhaite la bienvenue aux participants. Il se félicite de cette réunion et rappelle l'attachement de la population à l'Étang du Moulin Neuf. Il ressent une vive inquiétude de celle-ci lorsque la disparition de l'étang est évoquée.

David Menanteau rappelle que la gestion choisie en 2016 par la préfecture de Région intègre ce contexte (un étang en phase de comblement avancé) et celui de deux directives européennes (Directive Habitat Faune Flore et Directive Cadre sur l'Eau) qui donnent des obligations difficilement conciliables (la libre circulation sur le cours d'eau et la préservation de la biodiversité liée à l'étang).

Les variations de niveaux d'eau ont été globalement menées comme prévu de 2018 à 2021, ainsi que les aménagements/les suivis.

Sur cette gestion **Jacques Haury** se questionne sur l'effet d'un abaissement précoce des niveaux d'eau. Existe-il des périodes où le débit réservé est plus fort que le débit entrant ?

David Menanteau précise que cela arrive parfois sur l'année, ponctuellement. En ce moment, les niveaux de l'étang ont baissé « tout seul » car il y a très peu de pluie depuis plusieurs mois.

Jacques Haury indique qu'un abaissement trop long sur l'année pourrait provoquer le développement des hélophytes (ex. Phalaris). Il faut donc veiller à ce que le débit réservé soit bien « calé » à la réalité du site.

David Menanteau précise que pour le moment ce phénomène paraît marginal.

Bernard Clément indique que c'est justement le type de phénomène que devrait mettre en lumière les suivis des végétations qui sont réalisés sur les berges de l'étang. À la lecture de ces rapports de suivis, à ce jour, cela ne semble pas le cas.

Jacques Haury demande si des phénomènes de développement de cyanobactéries ont déjà été observés sur l'étang.

David Menanteau et **Pierre rendu** précisent que cela n'a pas encore été le cas. Existe-il des signes avant-coureurs à surveiller ?

Jacques Haury précise que, en plus de la température, le phosphore est fréquemment le facteur déclenchant ce type de phénomènes.

Il est décidé que lors des deux analyses annuelles « qualité de l'eau », le phosphore sera analysé en supplément.

Pour l'anguille, **Bernard Clément** se questionne sur la possibilité de laisser passer ces poissons sur une période courte, quelques jours.

David Menanteau précise qu'étant donné la configuration du site, cela ne lui paraît techniquement pas faisable sans abaisser puis faire remonter les niveaux d'eau de l'ensemble de l'étang ; ce qui se déroulerait forcément sur plusieurs semaines.

Goulven Geffroy et **Gilles Trouillon** indiquent que l'Etang est aujourd'hui plutôt délaissé par les pêcheurs. Il intéressait autrefois les pêcheurs de brochets mais ces pêcheurs se rendent aujourd'hui sur l'Etang de Guerlesquin. Il y a en effet beaucoup moins de brochets à Plounérin qu'auparavant.

David Menanteau indique qu'il observe toujours des pêcheurs sur le site mais en faible nombre et principalement début mai (à l'ouverture de la pêche). La baisse des niveaux d'eau fait ensuite désertier le site.

Jacques Haury se questionne sur l'implication de chercheurs sur le site. **David Menanteau** indique que pour le moment il a peu de relations avec le monde de la recherche.

Deux éléments pourraient aider à faire apparaître des nouveaux partenariats:

- la création d'un groupe de travail mené par l'Agence Bretonne de la Biodiversité pour le développement des relations Chercheurs / Gestionnaires d'espaces naturels. **David Menanteau** a participé à la première réunion organisée sur ce sujet.

- la création d'un conseil scientifique commun à 4 réserves naturelles régionales bretonnes. Ce conseil scientifique devrait se réunir pour la première fois cette année.

Bernard Clément souhaite revenir sur l'idée de stopper/ralentir l'envasement. En effet, il ne faut pas s'imaginer que l'on pourra arrêter ce phénomène. Dans tous les cas, la dynamique est en cours, comme sur tous les étangs. Elle peut, au mieux, être ralentie mais l'étang est amené à disparaître un jour. C'est un phénomène naturel lié à la vie de tout étang.

La seule solution serait de le désenvaser, mais cela voudrait dire procéder à des travaux très importants pour recreuser l'étang. Ce type de travaux paraît peu envisageable : extrêmement coûteux, leur radicalité entraîne bien souvent des effets mal maîtrisés pour les écosystèmes concernés ; elles sont parfois plus négatives à long terme que les réponses qu'elles apportent. Aujourd'hui l'Étang lui paraît dans un stade mature, il ne semble pas y avoir de risque à moyen terme quant à sa disparition.

Patrick L'Héréec indique que pour lui l'envasement s'est clairement accéléré avec l'arrivée de la RN12. Il y avait une plage de sable à l'endroit où se trouve aujourd'hui une forte accumulation de vase.

Bernard Clément indique qu'il faut se méfier de ce genre de perception. De son expérience du suivi de nombreux étangs bretons, ce sont bien souvent plus des phénomènes de remobilisation de vase déjà présentes, des déplacements internes, plutôt que l'accumulation de nouveaux éléments. Il suffit que des courants, ou que la houle, changent de directions, pour que les fonds très mobiles des étangs se transforment.

David Menanteau indique que l'année dernière un essai de relevé de bathymétrie a été mené sur la totalité de l'Etang. Les résultats l'ont assez déconcerté car ils montraient un approfondissement sur certains secteurs. La remarque de Bernard Clément éclaire les résultats obtenus. Il ne faut pas vouloir comparer point à point mais en volume globale de sédiment.

David Menanteau poursuit la présentation des suivis menés en axant la discussion sur les conclusions à porter sur la pertinence de leurs effets.

En résumé :

1- Est-ce que la gestion menée permet de répondre aux obligations réglementaires ?	à la Directive Cadre sur l'Eau?	Oui, la gestion paraît positive . Le déplacement des poissons migrateurs (anguilles) est rendu possible et des sédiments (fin) sont transportés. L'Étang ne joue pas le rôle de piège à sédiments sur ce cours d'eau
	à la Directive Habitats Faune Flore ?	La gestion ne semble pas amener de fragilités sur les habitats d'intérêts communautaires présents.
2- Est-ce que la gestion menée a un effet sur le <u>cours d'eau</u> ?		L'étang impacte donc fortement et négativement le cours d'eau avec une hausse des températures en été et des dépôts de matières en suspension. L'effet est pour le moment positif sur les nitrates. Mais, attention, ce n'est pas principalement pas à la gestion menée qu'il faut faire incomber ces effets négatifs mais à la présence d'un étang sur un cours d'eau. Tout étang amène un réchauffement et un départ de matière fine en aval.
3) Est-ce que le marnage a des effets sur la biodiversité ?	sur la biodiversité liée à l'Étang ?	Les suivis en place ne permettent pas de mesurer l'effet de la gestion sur la biodiversité mais de connaître les cortèges d'espèces (en oiseaux, en libellules, en mammifères, en végétaux) liés à cette gestion. Les espèces patrimoniales ne semblent pas perturbées , à l'exception du Campagnol amphibie qui doit décaler son territoire d'occupation en fonction des niveaux d'eau de l'Étang.
	sur la biodiversité liée au cours d'eau ?	Le cortège des poissons est extrêmement faible en aval de l'étang et les IBGN montrent une dégradation du cours d'eau .
4) Est-ce que le marnage a des effets sur les <u>usages</u> ?		Le site est de plus en plus attractif . Cela est probablement plus dû à l'ensemble des actions menées (communication, sentier d'interprétation, aménagement des chemins ...) sur ce sujet que par rapport à la gestion menée. Néanmoins notons que l'abaissement des niveaux d'eau ne joue pas d'effet négatif notable sur la perception du site.

Au bilan la gestion paraît confortée et à poursuivre de la même manière.

Les effets sur le cours d'eau sont néanmoins réels, et fortement négatifs.

Ces effets négatifs sont à relativiser car :

- sur un linéaire de cours d'eau limité,
- à entrevoir dans le système global porté avec l'Étang de Manach'ty. Cet étang, situé à quelques kilomètres en aval, est considéré comme infranchissable aux salmonidés. Il est rempli de sédiments et réchauffe fortement le cours d'eau en aval. Le tronçon du Yar entre Manach'ty et l'Étang du Moulin Neuf est donc à faible enjeu,
- l'Étang du Moulin Neuf est très haut sur le bassin versant. Les linéaires de cours d'eau à reconquérir en amont de ce site sont relativement peu importants. Le comité des bassins versants de la Lieue de Grève a donc décidé de prioriser ses actions sur la continuité écologique et pour la qualité de l'eau sur d'autres affluents du Yar ; ils représentent des linéaires de cours d'eau plus importants.

Stéphane Guiguen questionne l'assemblée sur la possibilité de diminuer les effets négatifs observés sur le cours d'eau tout en conservant la gestion choisie. A l'issue des échanges, aucune solution ne paraît intéressante à mettre en œuvre.

De plus **Bernard Clément** et **Jacques Haury** indiquent que les phénomènes observés sur ce cours d'eau sont à inscrire dans le phénomène plus globale de réchauffement climatique. La température du cours d'eau est élevée mais ce réchauffement est malheureusement observé

sur l'ensemble des cours d'eau bretons. Le maintien des populations de salmonidés sur les cours d'eau bretons paraît fortement fragilisé dans le temps par ce phénomène.

Dans ce contexte de réchauffement climatique et de printemps de plus en plus fréquemment sec, il est proposé de décaler la baisse des niveaux de l'Étang d'environ un mois, c'est-à-dire à la mi-juin.

Cette période sera à adapter annuellement en fonction des conditions hydrologiques et climatiques de la période.

Stéphane Guiguen interroge sur la pertinence de maintenir ou pas l'ensemble des suivis scientifiques mis en place en lien avec la gestion des niveaux d'eau ou s'il faut ou pas en faire évoluer la fréquence ?

Bernard Clément et **Jacques Haury** indiquent qu'un état de référence se met en place et qu'il serait dommage de le remettre en question, sous réserve que les moyens consacrés aux suivis suivent.

Il est donc décidé de maintenir l'ensemble des suivis scientifiques initiés au moins jusqu'à la fin du plan de gestion actuel.

En conclusion, les effets de la gestion mise en place sur l'étang sont globalement neutres à positifs, avec un compromis acceptable.

Arnaud Granger et **Nicolas Michel** présentent l'état d'avancement des travaux envisagés sur le Yar.

À l'issue des échanges en salle et sur le terrain, la solution **d'une rampe en enrochement** paraît la plus opportune.

Elle serait mise en place avec un cône de dissipation de l'énergie sur la rive gauche. Lannion-Trégor Communauté pourra être sollicitée pour participer :

- à la rédaction du cahier des charges techniques de l'appel d'offre,
- à l'évaluation d'incidences Natura 2000,
- au dossier de déclaration loi sur l'eau.



Les travaux seraient à réaliser en septembre 2022 ou 2023 en fonction de l'avancé des études techniques et des autorisations de travaux.



D'autre part, il sera étudié la possibilité de faire réaliser des travaux d'amélioration de franchissement de la vanne dans ce même marché de travaux. Cette partie des travaux sera prise en charge financièrement par Lannion-Trégor Communauté. Plusieurs options sont possibles. Une étude technique sera réalisée au préalable (difficultés de mise en œuvre, coûts,...).